

PROCES VERBAL

SEANCE DE CONSEIL MUNICIPAL DU 29.10.2020

Par lettre en date du 23.10.2020, le Conseil Municipal a été convoqué en séance ordinaire, à la mairie salle du Conseil, pour le jeudi 29 octobre 2020, afin de délibérer sur les questions suivantes :

Ordre du jour :

- 1 – Appel nominatif des conseillers.
 - 2 – Désignation du secrétaire de séance.
 - 3 – Approbation du procès-verbal précédent.
 - 4 – Rapport du Maire.
 - 5 – Dossier 1 : Non-valeur assainissement
 - 6 – Dossier 2 : Convention la couarde
 - 7 – Dossier 3 : Subvention FAR 2021 matériel restaurant
 - 8 – Dossier 4 : Reversement FPIC
 - 9 – Dossier 5 : Autorisation d'absence
 - 10 – Dossier 6 : Assainissement RPQS (Rapport Prix Qualité Service)
 - 11 – Dossier 7 : Ventes ordinateur de l'école
 - 12 – Dossier 8 : Désignation représentant ATD 36
- Questions diverses

Le Maire de Pouligny Notre-Dame certifie que le compte rendu de la présente séance a été affiché, conformément à l'article L 2122.25 de code général des collectivités territoriales.

Les membres du Conseil Municipal, régulièrement convoqués, se sont réunis le 29 octobre 2020 à 20 heures, dans la salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur DEVAUX Samuel, Maire.

La séance est ouverte à 20 heures.

1 – APPEL NOMINATIF DES CONSEILLERS

Présents Mmes et MM. DEVAUX Samuel, JEOMEAU Bernard, DAUDON Christèle, PICHON Stéphanie, GAUTIER Alain, JAMBUT Denis, BIGUE Angélique, PÉRICHON Damien, MAUTRET Adeline, ADAM Benjamin, POURTIÉ Alain, MOUSSEAU Marie-Christine, GAUDON Nadine, CHENUT Claude.

Excusés : BOURDEIX Florence sera en retard.

2 – DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

M. ADAM Benjamin a été désigné en qualité de secrétaire par le conseil municipal (art. L. 2121-15 du CGCT).

3 – APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DE CONSEIL MUNICIPAL du 17 septembre 2020.

Lecture est faite du procès-verbal de la séance précédente. Il est approuvé par l'assemblée.

4 –COMPTE RENDU DECISIONS DU MAIRE

- Vu l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales,
- Vu la délibération du Conseil Municipal de Pouligny Notre-Dame du 23 mai 2020, portant délégation d'attribution du dit Conseil Municipal au Maire de Pouligny Notre-Dame,
Monsieur le Maire donne les décisions prises conformément à sa délégation : aucune décision n'a été prise.

Monsieur le Maire demande aux Conseillers Municipaux leur accord pour ajouter deux dossiers à l'ordre du jour : 1) Contrat d'assurance des risques statutaires, 2) vente de biens communaux, ce qui est accepté à l'unanimité.

5 – Assainissement admission en non-valeur

Le Conseil Municipal DECIDE d'admettre en non-valeur la somme de 141,23 euros sur le Budget Assainissement.

6 – Convention la Couarde – Bornes incendie

Le Conseil Municipal ACCEPTE la réalisation des contrôles des bornes incendie par le syndicat des eaux de la Couarde au tarif de 20 euros HT par borne contrôlée,
AUTORISE M. le Maire à signer la convention contrôle des bornes incendie entre le syndicat des eaux de la Couarde et les communes adhérentes.

7 – Subvention FAR 2021 – Matériel restaurant

Le Conseil Municipal DECIDE l'acquisition du matériel absolument nécessaire à la bonne marche du restaurant pour un montant estimatif de 12 483,96 euros HT,
SOLLICITE du Conseil Départemental une subvention dans le cadre du Fonds d'Action Rurale 2021,
APPROUVE le financement suivant :

Financement	Nature	Montant	Taux
Subvention Département	FAR	7 490, 37	60.00 %
Fonds propres	Commune	4 993, 59	40.00 %
TOTAL coût HT		12 483, 96	100.00%

DECIDE que cet investissement sera financé à l'aide de la subvention demandée et des fonds propres de la commune.

8 – Reversement FPIC

Le Conseil Municipal APPROUVE le choix de la répartition dérogatoire libre et ses modalités internes, soit le reversement de la totalité du FPIC au profit de l'EPCI, pour l'année 2020.

9 – Autorisations d'absence

Le Conseil Municipal DECIDE d'instaurer des autorisations d'absence pour les employés communaux pour évènements divers.

Ce projet d'autorisations d'absence sera soumis à l'approbation du Comité Technique du Centre de Gestion de l'Indre.

10 – Assainissement – Rapport Prix et Qualité du Service 2019

Après présentation du rapport, le conseil municipal :

- ✓ **ADOpte** le rapport 2019 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif
- ✓ **DECIDE** de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération
- ✓ **DECIDE** de mettre en ligne le rapport et sa délibération sur le site www.services.eaufrance.fr
- ✓ **DECIDE** de renseigner et publier les indicateurs de performance sur le SISPEA

Arrivée de Mme Bourdeix Florence, conseillère municipale, à 20 heures 45 en raison d'obligations professionnelles.

11 – Vente ordinateurs de l'école

Le Conseil Municipal DECIDE la vente des ordinateurs présents à l'école,
FIXE le prix de vente à 10 euros TTC, l'ordinateur et son meuble,
DECIDE que ces ordinateurs seront proposés, en priorité, aux enfants de Pouligny Notre-Dame fréquentant les écoles du RPI des Sentes.

12 – Désignation d'un représentant ATD 36

Le Conseil Municipal désigne Mme DAUDON Christèle comme déléguée titulaire pour représenter la commune auprès de l'Agence Technique Départementale 36.

13 - Contrat d'assurance des risques statutaires

Le Conseil Municipal Décide d'accepter la proposition de Groupama suite à la consultation lancée par le Centre de Gestion dans le cadre du Contrat d'assurance des risques statutaires.

14 – Vente lampadaires

Le Conseil Municipal DECIDE la vente de ces lampadaires sous forme d'un lot,
FIXE le prix de ce lot de lampadaires à 200 euros TTC,
CHARGE Monsieur le Maire de contacter le potentiel acheteur et de finaliser la transaction.

15 – Vente vélos BMX

Le Conseil Municipal DECIDE de proposer à la vente le lot de 9 BMX avec leur équipement de sécurité,
FIXE le prix de ce lot de BMX à 2 174 euros TTC,
CHARGE Monsieur le Maire de contacter des clubs de BMX afin de proposer ces vélos et de finaliser la vente.

Questions diverses :

Monsieur le maire informe que la caméra défectueuse de la base de loisirs a été remplacée et que le contrat de Joël Buser a été prolongé jusqu'au 30 novembre 2020.

Une administrée demande à ce que la commune procède au busage du fossé communal derrière chez elle afin d'assainir son terrain. Une visite sur place sera programmée.

Les agents du service technique demande à ce que la faucheuse soit changée et que l'achat d'une tronçonneuse à manche télescopique soit effectué.

En raison de la situation sanitaire actuelle, les vœux de la municipalité pour l'année 2021 n'auront pas lieu ainsi que l'après-midi récréative des personnes de 65 ans et plus.